nement de la Halle centrale, qui attire déjà chaque jour des centaines de visiteurs, quelquefois illustres, nous l'avons dit, puisque nous y avons rencontré le professeur Piccard, le vainqueur de la stratosphère. Travail de Romain, on peut le dire, que celui conçu par l'éminent architecte M. J. Van Neck : ne s'agit-il pas de jeter dans le vide douze arcs en béton armé de 86 mètres de portée d'un élan avec 36 mètres de hauteur. Les hangars d'Orly seuls ont, parmi les constructions en béton armé, une portée semblablement égale, mais leur hauteur est de 56 mètres. La difficulté est donc plus grande à Bruxelles puisque la hauteur plus faible accroît en proportion la poussée horizontale sur les massifs de fondation. Deux des douze arcs sont déjà dégagés du cintre colossal de 650 tonnes.

L'ensemble de la Halle centrale aura 165 mètres de long sur 90 de large. Avec les autres Grands Palais construits en matériaux durables, cet édifice abritera par la suite les foires commerciales de Bruxelles.

Les participations

Nous avons dit que les principaux Etats du monde seraient représentés. La France occupera 23.000 m. q., apportant à l'Exposition de Bruxelles la participation étrangère la plus considérable.

Nous reparlerons par la suite de ces participations, et nous consacrerons aussi des articles au « Vieux-Bruxelles », qui sera une reconstitution historique avec église définitive et parc des attractions, qui seront sensationnelles, et aux aspects artistiques et intellectuels de l'Exposition.

Parmi les constructions définitives, l'une est déjà achevée : c'est le Stade des sports, érigé en 1930 et qui peut contenir 75.000 spectateurs. A part les gradins face à la tribune couverte réservés pour les installations d'un feu d'artifice comme on en a rarement vu, il était plein samedi soir pour cette « nuit féerique » organisée par l'Union des hôteliers de Bruxelles et le *Soir* et au cours de laquelle danses fantastiques, prodigieuses explosions, éblouissements lumineux, trompettes thébaines et cors retentissants, annoncèrent au monde l'Exposition de Bruxelles 1935.

LETTRE DE BRUXELLES

UNE BIBLIOTHÈQUE ALBERTINE A BRUXELLES

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 29 MAI 1934.

L'initiative, prise par le roi Léopold, le Conseil des ministres et le Comité national du Mémorial à élever au roi Albert, d'édifier à Bruxelles une bibliothèque modèle qui rivalise avec les plus grandes bibliothèques du monde, est excellente en elle-même. La Bibliothèque de la capitale, installée dans l'ancien hôtel de Lorraine, non loin du mont des Arts, est étriquée, sombre et rétrograde. Le danger des incendies n'est pas le moindre des inconvénients qui la menacent. Depuis l'armistice, il ne s'est point passé une année sans que des députés et des sénateurs des trois partis soulèvent des protestations au Parlement, contre pareille situation, indigne d'une capitale.

La Bibliothèque Albertine mettra fin à cette situation regrettable. Le roi Albert aurait aimé voir son nom attaché à une telle œuvre. Protecteur éclairé des sciences et des arts, il était le premier à regretter que Bruxelles n'eût pas, comme les grandes capitales, sa bibliothèque, parfaitement organisée. Je dis « sa » bibliothèque, car ce ne sont point les bibliothèques officielles qui manquent à Bruxelles. On en compte au moins une trentaine éparpillées dans les ministères, les musées, les grandes écoles publiques. Il en résulte non seulement une dispersion aux quatre coins de Bruxelles, des salles de lectures, ce qui nuit au bon travail, mais encore une surcharge considérable de frais pour le personnel, l'entretien et les achats. Il y a, par exemple, des ouvrages de très grand prix achetés dix, douze et même quinze fois. Que d'efforts dispersés et que d'argent perdu.

M. Destrée, un des promoteurs de la Bibliothèque Albertine, s'est souvent élevé avec M. Carton de Wiart contre un pareil gaspillage et une telle désorganisation. Le projet nouveau y mettra-t-il fin ? On l'espère.

Ce qui a frappé le Gouvernement, en l'occurrence, c'est la nécessité de demander aux provinces et aux villes de sacrifier leur mémorial au profit uniquement de Bruxelles.

Les Bruxellois trouvent, naturellement, la chose parfaite de tout centraliser, non seulement à leur profit, mais avec l'aide financière du pays. L'on s'attend cependant à certaines résistance des provinces. Elles aussi voudraient lire et s'instruire. Au point de vue intellectuel, qu'auront-elles avec une bibliothèque monumentale à Bruxelles? Elles ne sont point pour la centralisation, mais pour la décentralisation. Qu'on se souvienne de la lutte menée par la ville de Tournai pour obtenir des tableaux pour son musée.

Le Premier Ministre et le Comité national espèrent cependant « qu'à la réflexion, et malgré la déception qui en résultera peut-être tout d'abord, les comités provinciaux comprendront qu'une concentration plus grande des efforts s'impose, en vue d'ériger à Albert Ier un mémorial qui soit à la mesure de son règne. »

S...

M. Paul Richard, député, donne sa démission de membre de la Ligue des droits de l'homme

Lyon, 29 mai. — M. Paul Richard, député radical-socialiste du 7e arrondissement de Lyon, a adressé au président de la section lyonnaise de la Ligue des Droits de l'Homme sa démission de membre de la Ligue.

« Ma décision, écrit-il, est motivée par l'action menée depuis plusieurs mois par votre section qui me paraît s'écarter singulièrement des buts prévus par les statuts. Je ne puis vous [illegible] ces événements survenus après la [illegible] prise à Lyon [illegible] Herriot et la motion de la [illegible] au congrès de Nancy. »

La réforme fiscale et la diminution des impôts

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE).

On peut ajouter que, jamais, à aucun moment, la disproportion prévue entre le taux de l'impôt sur les salaires et le taux de l'impôt sur les capitaux mobiliers (titres au porteur) n'a été aussi forte. En effet, ce dernier taux est sensiblement le triple du taux général des traitements et salaires et le sextuple du taux des petits salaires.

2° Aucune modification n'est prévue pour l'abattement à la base, tant à l'impôt général qu'à l'impôt sur les salaires.

Les charges de famille

3° En ce qui concerne les charges de famille, la modification prévue pour l'assiette de l'impôt général prévoit une augmentation de la déduction à partir du troisième enfant.

Le tableau ci-dessous permet de faire la comparaison entre des déductions dans le système actuel et le système nouveau.

Femme, système actuel 5.000; système nouveau 5.000. Premier enfant 4.000, 4.000. Deuxième enfant 5.000, 5.000. Troisième enfant 6.000, 7.000. Quatrième enfant 7.000, 9.000. Cinquième enfant 8.000, 11.000.

Pour les impôts cédulaires, le projet prévoit un moyen unique de tenir compte des charges de famille par le système dit de la réduction.

Les bénéfices agricoles

4° La suppression de l'impôt cédulaire sur les bénéfices agricoles bénéficiera spécialement aux petits agriculteurs, étant donné que, d'une part, les exploitations faites par des sociétés seront intégralement reprises à la cédule des bénéfices commerciaux et que, d'autre part, les propriétaires d'exploitations importantes seront repris par la taxation fondée sur le train de vie.

Les titres nominatifs

5° L'institution d'un taux différent de l'impôt pour les titres nominatifs et pour les titres au porteur sera tout à fait favorable aux petits porteurs qui, ne se livrant pas à de fréquentes opérations de bourse, ont tout intérêt, d'ores et déjà, à donner à leurs capitaux la forme nominative.

6° Si ultérieurement dans des délais d'application de la réforme, le Gouvernement maintient la suppression de la taxe d'apprentissage, il favorisera les industriels qui emploient une nombreuse main-d'œuvre; car il convient d'observer que cette taxe est assise sur le montant des salaires payés et qu'ainsi elle constitue un frein à l'embauchage et favorise le machinisme.

L'institution de taxes uniques en remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires, unanimement réclamée par le petit commerce, lui est spécialement favorable, puisque les commerçants détaillants ne vendent les produits qu'après un nombre de transactions notablement plus grand que celui qui résulte des conditions d'exploitations des grandes entreprises. La suppression du droit proportionnel de patente sur les locaux d'habitation, qui ne frappait que les commerçants en nom à l'exclusion des sociétés, fera disparaître un cas particulièrement évident d'inégalité fiscale; enfin, la réduction de 5,50 à 2 % du droit de mutation sur les marchandises neuves garnissant les fonds de commerce, facilitera les ventes des petits fonds.

Même les mesures qui, de prime abord, favorisent les grandes entreprises ou les fortunes importantes (réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices commerciaux, réduction du taux de l'impôt général sur le revenu, réduction de l'impôt foncier) sont en réalité favorables aux classes laborieuses.

En effet, toute la réforme est réalisée en vue de combattre la thésaurisation, de stimuler l'activité économique et partant de lutter contre le chômage.

Il est arrivé trop souvent, au cours de ces derniers temps, que des entreprises importantes aient dû licencier leur personnel en raison des charges fiscales qu'elles ne pouvaient plus supporter. En allégeant le poids des impôts qui les frappe, c'est en définitive le sort de la classe ouvrière que la réforme améliorera. Le bon sens populaire ne saurait s'y tromper.

Le chiffre d'affaires

8° En ce qui concerne la réforme du chiffre d'affaires et en particulier l'unification des taux, on doit observer que cette mesure a été réclamée par le Syndicat des contributions indirectes. En effet, la multiplicité des taux facilite la fraude et constitue ainsi un facteur d'inégalité fiscale.

La taxe de luxe

9° La suppression de la taxe de luxe favorisera l'industrie hôtelière, particulièrement atteinte par le chômage et donnera un nouvel essor à des branches de la production où excellent nos artisans et nos spécialistes.

Quel est cet inconnu qui s'était intéressé à la mère du conseiller Prince ?

Dijon, 29 mai. — M. Rabut, qui a procédé à une nouvelle étude du dossier de l'affaire Prince, entendra prochainement un certain nombre de témoins parmi lesquels se trouveraient trois employés du bureau de recensement à la mairie de Dijon : MM. Pechinot, Chaffotte et Kern.

Ces employés ont reçu au début de février, la visite d'un homme, vraisemblablement étranger à la ville, qui leur a demandé la permission de consulter les registres des habitants de la rue Condorcet. Comme il ne trouvait pas ce qu'il cherchait, l'homme a précisé, sur une question de M. Pechinot, qu'il s'agissait d'une personne habitant une pension.

Les employés lui remirent alors les fiches complètes du recensement, mais l'homme se retira sans les consulter.

Ces trois employés ont déjà été entendus au mois de mars dernier par la police.

D'après eux, l'inconnu était grand, 1 m. 80 et corpulent, un pardessus et un chapeau gris. Son visage était carré et osseux. Il avait une petite moustache taillée, des cheveux chatains grisonnants.

Ce témoignage tend à confirmer celui de la concierge de la pension de la rue Condorcet, qui a déclaré avoir reçu en février, la visite d'un homme qui s'enquit de la santé de Mme Prince, la mère, au nom du médecin traitant.

Contre l'augmentation des tarifs des bagages

Paris, 28 mai. — Les dirigeants de l'Union syndicale nationale des voyageurs de commerce communiquent une note dans laquelle ils déclarent qu'ils sont intervenus auprès du Ministre des Travaux publics à la suite de la publication des propositions d'augmentations des tarifs bagages par les réseaux.

Ils ont attiré l'attention de M. P.-E. Flandin sur les conséquences désastreuses qu'entraînerait l'homologation de ces tarifs.

Le ministre a fait connaître qu'il avait opposé son veto à l'application de ces mesures au 15 juin et qu'il soumettait la question à l'examen du Conseil supérieur des chemins de fer qui se réunira fin juin.

LE COMTE :: :: :: DE BOURBON-CASERTA MEURT A CANNES :: :

(Ph. France-Presse.)

Le comte Alphonse de Caserta, chef de la maison royale de Bourbon-Deux Siciles, est mort à Cannes, à l'âge de 93 ans. Descendant direct de Louis XIV et héritier des royaumes de Naples et de Sicile, le comte de Caserta en fut privé, il y a soixante-douze ans, par les armées garibaldiennes. Depuis cette époque il vécut à Cannes.

NOTRE PHOTOGRAVURE REPRÉSENTE LA COMTESSE ET LE COMTE DE CASERTA

Quelques réflexions sur la population des 38.010 communes de France

Le *Journal de Roubaix* nous apprenait avant-hier que la France comptait actuellement 38.010 communes, contre 38.094 au dernier dénombrement, soit, du ressort la création de 6 communes depuis 3 ans — et que la commune d'Agnielles, 63 habitants (Haute-Alpes), était supprimée et rattachée à celle d'Aspres-sur-Buëch, dont le centre se trouve pourtant à 7 kilomètres de celui d'Agnielles.

Ces quelques lignes, — sans importance pour beaucoup, — amènent néanmoins, à la réflexion, des suggestions que les difficultés du jour rendent de plus en plus opportunes.

On parle beaucoup, un peu partout, de réforme administrative, de compressions budgétaires, d'économies, etc. La suppression de nombre de petites communes, en France, et leur rattachement à d'autres, est une de ces étapes qui devraient retenir l'attention des Pouvoirs publics. Combien cela soulagerait les administrations préfectorales ! Ce qui s'est passé, dans le département du Nord, le 10 novembre 1927, pour la commune de Ligny (canton d'Haubourdin), — qui a été supprimée et rattachée à celle de Beaucamps, dont la dénomination est devenue Beaucamps-Ligny, — devrait s'opérer sur une échelle assez grande ailleurs dans la plupart des départements.

Un hebdomadaire nous racontait, l'année dernière, qu'une commune entière de l'arrondissement de Gap : Saint-Maurice (4 habitants), était à vendre. Pourquoi n'avoir pas rattaché depuis longtemps cette commune lilliputienne au chef-lieu de canton, Orpierre, distant seulement de 3 kilomètres ? C'est un exemple entre des centaines. Quelques chiffres suggestifs, pris au hasard, éclaireront la question. Et ne croyons surtout pas qu'il manque un zéro à l'indication du nombre.

Nous avons, en France, des communes qui ne comptent que 4 habitants, comme Feissal et Levens (Basses-Alpes) ; d'autres, 14, 17, 20, 21, 22, etc., habitants. Près de nous, dans le Pas-de-Calais, n'avons-nous pas des minuscules communes, comme Riencourt-lez-Bapaume (35 habitants) ; dans l'Aisne, Barbonval (22 habitants); dans la Somme, Epécamps (20 habitants. Dans le Nord, il serait si facile, par exemple, étant donné le peu de distance qui les sépare, de rattacher à Walincourt, la petite commune de Dehéries (60 habitants).

Le nombre de communes minuscules ne fait, d'ailleurs, qu'augmenter. Pour celles n'atteignant pas 51 habitants, leur nombre est passé à 390, en augmentation de 44 unités, sur 5 ans. Il se trouvait, en 1931, 203 communes en plus, que 5 ans précédemment, parmi celles de 51 à 100 habitants, le total en étant maintenant de 1953. Qu'on sache qu'il existe, en outre, 6.471 communes de 101 à 200 habitants, et 6.006 de 201 à 300 habitants, soit le tiers de l'ensemble.

Il est aisé de se rendre compte du travail de rattachement qui peut être envisagé.

Une commune, n'eût-elle que 4 habitants, doit avoir son Conseil municipal, son garde champêtre, sa mairie, son école.

De nombreux cas spéciaux pourraient ainsi être étudiés et résolus, amenant une simplification administrative par une centralisation justifiée, que rend mieux possible, qu'il y a quelques années, l'admirable développement actuel des services routiers automobiles.

Le budget de la France n'aurait pas à s'en plaindre.

CHARLES GAUDRON.

Les interpellations à la Chambre sur la politique agricole

Paris, 29 mai. — La séance est ouverte à 15 h., sous la présidence de M. de Chamaard.

LES POURSUITES CONTRE M. PROUST

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions de la Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de la Chambre.

M. Chauvin propose la résolution suivante: « La Chambre des députés autorise les poursuites qui font l'objet de la requête de M. le procureur général de la Cour d'appel de Paris, contre M. Louis Proust, député radical-socialiste, mêlé à l'affaire Stavisky. »

MF. Chauvin, s'adressant à M. Louis Proust conclut: « J'estime qu'il est de votre devoir de faire éclater, devant le pouvoir judiciaire et non politique, votre innocence. »

M. Louis Proust monte à la tribune et s'indigne des poursuites exercées contre lui. « Je suis, dit-il, victime d'allégations sans preuve d'un escroc. » Il proteste contre l'accusation de recel. « Aucune somme d'argent venant de Stavisky, dit-il, n'est venue entre mes mains ou dans la Caisse du Comité Maecuraud. »

Le Président met aux voix la proposition de résolution de la Commission qui est votée à mains levées, toujours dans le silence le plus impressionnant.

LA CRISE AGRICOLE

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur la politique agricole du Gouvernement.

M. Dormann, député de Seine-et-Oise, développe son interpellation sur les mesures que le Gouvernement compte employer d'urgence pour assurer une politique agricole répondant aux besoins actuels et futurs des cultivateurs, notamment en ce qui concerne le blé, les farines et les céréales secondaires.

M. Tremintin, expose les doléances de la petite minoterie et des producteurs. Il se déclare partisan d'une politique de protection du paysan. Il faut s'orienter aussi vers la qualité du blé, c'est la qualité qui permettra au pays d'exporter. Le cultivateur est las d'attendre, on doit lui apporter des solutions efficaces et rapides.

M. Max Hymans, député de l'Indre, développe son interpellation sur les violations répétées de la loi sur les blés, l'inaction du ministre responsable en ce qui concerne l'application des mesures décidées, mais non appliquées en dépit des décrets et circulaires divers, les conséquences graves qui en résultent pour l'agriculture.

La suite de la discussion des interpellations sur le blé est renvoyée à jeudi.

M. Henri Brière, député d'Oran, pose une question au ministre de l'Intérieur sur les mesures qu'il envisagerait et qui paraissent indispensables pour assurer l'efficacité instructive des exercices d'alertes que les municipalités sont amenées à organiser, en collaboration avec l'autorité militaire, pour faire l'éducation préventive des populations et prémunir celles-ci contre le danger éventuel des bombardements aériens.

M. Sarraut répond qu'il s'agit d'une œuvre sérieuse que l'on a négligée, chez nous, en vertu de la vieille tradition d'improviser en matière de défense nationale devant le danger. Le Gouvernement fera tout son possible pour que cette œuvre soit menée à bien. Je souhaite qu'elle ne soit jamais appliquée, mais du moins nos populations seront rassurées.

La séance est levée à 18 h. 35. Prochaine séance jeudi à 15 h. 30.

LA SÉANCE DU SÉNAT

Paris, 29 mai. — M. Cuminal, qui préside, ouvre la séance à 15 h. 15.

Sur le rapport de M. Boivin-Champeaux, on valide l'élection de M. Barbieux, sénateur des Vosges.

Le Sénat en arrive à la discussion des derniers articles des propositions de loi ed M. Lesache concernant la réglementation des sociétés faisant appel à l'épargne.

L'assemblée vote, en le modifiant légèrement, l'article 10 qui donne aux commissaires le pouvoir de vérifier les opérations de la société.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance que le Sénat fixe à jeudi 15 heures.

La séance est levée à 17 h. 50.

Le Conseil de l'Ordre des avocats a radié M. André Hesse et suspendu pour six mois M. Frot

Paris, 29 mai. — Le Conseil de l'Ordre des avocats s'est réuni mardi, pour examiner le cas de Mᵉ André Hesse, député radical-socialiste de la Charente-Inférieure, ancien ministre, et celui de Mᵉ Frot, ancien ministre radical-socialiste.

Mᵉ André Hesse est radié comme avocat. Mᵉ Eugène Frot est suspendu pendant six mois, c'est-à-dire qu'il ne pourra pas, pendant six mois, ni porter la robe d'avocat, ni plaider.

Le parti catholique national d'Alsace va adhérer à la Fédération Républicaine de France

Le *Messager d'Alsace*, organe du parti catholique national d'Alsace, dit A.P.N.A., annonce, dans son édition de mardi, comme imminente, l'affiliation de ce parti à la Fédération républicaine de France, dont le président est M. Louis Marin.

L'A. P. N. A. serait appelée plus tard à devenir la section d'Alsace de la Fédération républicaine. En attendant cette fusion, l'A. P. N. A. sera officiellement représentée au congrès de la Fédération républicaine de France, qui se tiendra les 1er, 2 et 3 juin, à Paris.

Un étudiant de vingt-sept ans assassine l'escrimeuse Olga Freese, à Stockholm

Stockholm, 29 mai. — Un drame sanglant vient de se dérouler sur l'une des places les plus fréquentées de la capitale suédoise, où un jeune étudiant de 27 ans a tué de plusieurs coups de revolver l'escrimeuse millionnaire bien connue, Mme Olga Freese.

Celle-ci, âgée de 45 ans, avait manifesté au meurtrier son intention de rompre.

De retour d'un voyage à l'étranger, le jeune étudiant avait adressé à son amie une lettre lui enjoignant de lui envoyer dix mille couronnes si elle tenait à la vie. Mais Mme Olga Freese ne fit aucun cas de cette injonction.

Son crime accompli, le meurtrier voulut retourner contre lui son revolver, des passants intervinrent et le désarmèrent. L'assassin a été écroué.

Un opérateur de cinéma intrépide

(Ph. H. Manuel.)

Un opérateur de cinéma, qui suivait les manœuvres navales, ne craint pas le vertige pour prendre des vues sousmangle original.

Un colonel américain est poursuivi par une société anglaise qui lui confia pour 10 à 12 millions de marks bloqués

Paris, 29 mai. — Il y a plusieurs semaines, la justice française avait eu l'attention attirée sur les agissements d'une personne se disant le colonel Norris, de l'armée américaine, qui s'intéressait particulièrement aux créances allemandes et avait acheté pour des sommes importantes des crédits allemands gelés, qu'il revendait, paraît-il, à des prix inférieurs aux prix d'achat.

Plusieurs autres justices européennes s'étaient préoccupées également des agissements de ce personnage.

Sur plainte d'une société anglaise, la société l'Unilever, qui s'occupe de la fabrication de corps gras et de savons, une information avec constitution de partie civile a été ouverte par le Parquet de la Seine contre le colonel Norrys.

M. Rousselet, juge d'instruction, a été chargé de l'enquête.

Le colonel Norris se serait adressé à la société en question, prétendant avoir un moyen pour dégeler les crédits en Allemagne et se serait fait remettre des avances considérables.

Le colonel Norris se trouverait actuellement en Angleterre.

Dans l'exposé de leur plainte contre le colonel Norris, les représentants à Paris de la société anglaise Unilever déclarent que le colonel, sous prétexte d'obtenir en Allemagne le paiement des dettes jugées à peu près irrecouvrables, s'était fait livrer des titres de créances dont le montant atteignait 10 à 12 millions de marks.

Les règlements promis n'ayant pas été effectués et, à la suite de nouveaux ajournements, la société s'était montrée plus pressante et avait appris que son négociateur avait quitté Paris pour se rendre en Amérique.

Dans ces conditions, les plaignants estimaient que tous ces faits pouvaient caractériser l'escroquerie et demandaient à la justice d'intervenir.

L'ancien colonel n'ayant pu être retrouvé, ni au bureau de l'Union bancaire continentale, qu'il avait installé récemment 8, rue Halévy, ni à son domicile, 16, rue Marbeau, le magistrat a délivré contre lui un mandat d'amener.

Le Parquet se montre très réservé sur cette affaire, qui pourrait prendre un grand développement si les griefs formulés étaient reconnus fondés.

Les faits invoqués par la société Unilever se rapporteraient, en effet, à une vaste entreprise que le colonel Norris avait mise sur pied pour la négociation des créances extérieures de l'Allemagne, entreprise qui a des ramifications dans le monde entier et qui intéresse des transactions concernant plus de 300 millions de marks.

Mais il convient, avant de se prononcer sur le caractère exact des agissements incriminés, et sur leur répercussion, d'attendre les éclaircissements que le colonel Norris va être appelé à fournir.

Contrairement à ce qui avait été annoncé, M. Rousselet, juge d'instruction, n'a lancé aucun mandat d'arrêt contre le colonel Norris.

Le magistrat va désigner incessamment un expert-comptable pour examiner les documents formant le litige.

Le concordat de la Banque des Coopératives

On envisage actuellement l'éventualité d'un concordat qui permettrait de rembourser la totalité des dépôts en 15 ans, avec un intérêt de 2 1/2 % l'an.

Les sommes nécessaires à l'exécution de ce concordat seraient fournies par les coopératives qui, par le prélèvement sur le montant de leur chiffre d'affaires, verseraient une somme annuelle de l'ordre de huit millions.

Il serait question d'une intervention de l'Etat en faveur des petits déposants et des déposants âgés. Il serait avancé à la liquidation une somme suffisante pour les rembourser comptant, l'Etat prenant leurs lieu et place et rentrant dans les fonds avancés par lui au moyen des 15 annuités ci-dessus envisagées.

« Sidonie » était partie...

Paris, 29 mai. — La nuit dernière, vers une heure du matin, de paisibles promeneurs qui regagnaient leurs domiciles, rencontrèrent dans la rue des Ecoles à Charentin, une otarie du Jardin zoologique qui parcourait la chaussée en zigzaguant.

Alertés, les agents du commissariat, après une courte chasse où l'animal leur glissait des mains, réussirent à le capturer et à l'amener au violon.

L'Administration du Parc zoologique est venue chercher son pensionnaire qui, à 3 h. 30, a repris le chemin de son domicile.

C'est la seconde fois en quatre jours que « Sidonie » tente de déloger.

— L'avion postal transportant le courrier de l' « Arc-en-Ciel » est arrivé à Rio-de-Janeiro. Ce courrier avait quitté Toulouse dimanche dernier.

Un appel à M. Doumergue du Président des Chambres d'agriculture

Paris, 29 mai. — Le président de l'assemblée des Chambres d'agriculture a adressé à M. Gaston Doumergue, une lettre lui demandant la réfection de la voirie rurale, que les travailleurs ruraux appellent de tous leurs vœux.

Par ailleurs, le président du Conseil a reçu de M. Joseph Faure, écrivant au nom du bureau de l'assemblée des présidents des Chambres d'agriculture, une autre lettre où il dit l'inquiétude des paysans devant l'effondrement des cours, de la viande surtout, « qui depuis quarante ans, n'a jamais atteint un niveau aussi bas ».

» Les cultivateurs, écrit encore M. Joseph Faure, se tournent avec angoisse vers le Gouvernement; « ils se prennent aujourd'hui, pour la première fois peut-être dans notre histoire, à douter de leur terre et du pays qu'ils ont défendu de leur sang. »

LE GÉNÉRAL MUSSEL qui commandera la 1re région

Le général Pétin, commandant la première Région, devant passer dans le cadre de réserve, le 27 juin prochain, on confirme que son successeur sera, comme nous l'annoncions hier, le général Mussel, commandant actuellement à Limoges la douzième Région, qui sera définitivement supprimée.

Né à Marsas (Drôme) le 12 octobre 1875, le général Mussel sort de l'Ecole et appartient à l'arme de l'artillerie.

Comme brigadier, il fut successivement adjoint à l'inspecteur général de la motorisation de l'armée et adjoint à l'inspecteur général de l'artillerie, puis il fut nommé directeur de l'artillerie au ministère de la Guerre, et c'est dans ce poste qu'il reçut la troisième étoile, le 16 avril 1930.

Placé à la tête de la deuxième Région, le 6 septembre 1933, il est commandeur de la Légion d'honneur depuis le 31 décembre 1930 et décoré de la Croix de guerre avec deux palmes et une étoile.

Le Congrès de médecine légale et de médecine sociale à Lille

Les travaux du congrès international de médecine légale et de médecine sociale se sont poursuivis mardi à Lille.

La matinée a été consacrée à des communications faites par des professeurs des Facultés de Lyon, Paris et Lille et par le professeur Ribeiro, directeur de l'Institut médico-légal de Rio-de-Janeiro.

L'après-midi, un rapport a été présenté par MM. Raviart et Vullien, de Lille, sur « L'expertise médicale contradictoire ». Les rapporteurs se sont prononcés contre l'innovation projetée et ont proposé l'adoption d'une loi de défense sociale telle que celle qui fonctionne actuellement en Belgique à la satisfaction de tous.

Des échanges de vues ont eu lieu entre adversaires et partisans de l'expertise médicale contradictoire. Finalement, le congrès s'est prononcé contre cette expertise et en faveur de l'adoption d'une loi semblable à la loi belge.

Ces décisions seront communiquées à la Société de médecine légale qui tiendra son assemblée générale le mois prochain à Paris.

M. le professeur Leclercq présida ensuite l'assemblée plénière. Il a été décidé que le XXe Congrès international de médecine légale et de médecine sociale se tiendra l'an prochain, à Bruxelles, sous la présidence de M. Heger-Gilbert.

Enfin, les membres du Syndicat des médecins-légistes de France se réunirent sous la présidence du docteur Paul, de Paris, et approuvèrent les rapports présentés sur l'activité du syndicat au cours de l'année écoulée.

Deux carambouilleurs ayant détourné près d'un million sont arrêtés à Paris

Il y a plusieurs jours, un nommé Hubert Pancerieux, 46 ans, habitant 210, avenue Victor-Hugo, à Clamart, proposait à un négociant parisien, pour la somme de 17.000 fr., un matériel de béton valant au moins 100.000 fr.

Cette affaire lui paraissant trouble, le négociant avisa la police.

C'est ainsi qu'on apprit qu'Hubert Pancerieux avait créé, avec un nommé Alcide Deguigne, 145, avenue Gambetta, à Paris, et son fils, Fernand, la « Société des Ateliers de Romainville ». Cette société achetait, à crédit naturellement, du matériel de construction qu'elle engageait en warrants aux Magasins Généraux. Les traites des fournisseurs de la société restaient impayées.

On estime à plus de 800.000 fr. les escroqueries commises par Hubert Pancerieux et Alcide Deguigne, qui ont été arrêtés. Plusieurs de leurs complices, seigneurs de moindre importance, sont en fuite.

Au cours de perquisitions faites par le commissaire de police, ce dernier a découvert des traces formelles d'interventions de Garat et de Bonnaure, députés de Bayonne et de Paris (actuellement inculpés dans l'affaire Stavisky), en faveur de Pancerieux.

Dernière Heure

Le prix des loyers

Paris, 29 mai. — La Commission sénatoriale de législation civile s'est réunie sous la présidence de M. Lafol, et a décidé de proposer à la Haute-Assemblée l'adoption de la proposition de loi votée par la Chambre et qui a pour objet de reporter du 1er juillet 1934 au 1er juillet 1936, la majoration de 15 p. sur les loyers.

Dix grands as se disputeron à Vincennes la Coupe mondiale d'acrobat aérienne

Les aéro-clubs des grandes nations ont fait parvenir à l'Aéro-Club de France les engagements de leurs champions respectifs. Voici, dans l'ordre alphabétique la liste de ces dix grands as : MM d'Abreu (Portugal), Achgelis (Allemagne), Ambrus (Tchécoslovaquie), Cavalli (France), Clarkson (Angleterre), Colombo (Italie), Detroyat (France), Fieseler (Allemagne), Novak (Tchécoslovaquie), Venci (Italie).

Deux accidents d'avion au camp de Sissonn

Le lieutenant Casteix et le sergent Presselin, appartenant tous les deux à la première escadrille du 34e régiment d'aviation du Bourget, effectuaient mardi matin des exercices aériens au-dessus du camp de Sissonne, chacun sur un appareil. Voyant le sergent Presselin en danger, le lieutenant Casteix a voulu venir à son aide, mais il a piqué du nez et est venu s'écraser sur le sol, se tuant net.

Quant au sergent Presselin, il est tombé à son tour et, dans sa chute, il s'est grièvement blessé. Il a été transporté dans un état très grave à l'hôpital militaire de Laon.

Un soldat originaire du Nord se suicide à Metz et s'accuse de meurtre

Metz, 29 mai. — A la caserne Raffenel, occupée par le 151e régiment d'infanterie, on a découvert pendu dans un lavabo le soldat Louis Platel, 21 ans, originaire de Flines-les-Raches (Nord). Dans une lettre trouvée dans la chambrée il déclarait en finir avec la vie parce qu'il était un meurtrier.

Un assassin est retrouvé noyé dans la Loire, à Tours

Tours, 29 mai. — Deux canotiers de Tours s'entraînaient sur la Loire, quand leur attention fut attirée par la présence d'un corps flottant entre deux eaux. Ils réussirent à le ramener sur la rive. La police prévenue, fouilla le cadavre. On découvrit dans son portefeuille une carte d'identité au nom de José Botella, un Espagnol, qui, le 23 mai, égorgea son amie à Tours, et qu'on recherchait depuis lors.

L'AMIRAL TOGO EST MORT

Tokio, 29 mai. — L'amiral Togo est décédé à 6 h. 30 (heure locale). Il était âgé de 86 ans.

— Un avion militaire polonais qui faisait un vol de nuit entre Cracovie et Lwow est tombé près de Lubaczon. Le pilote Jacczeak a été tué, le lieutenant observateur Kusek a pu sauter à l'aide de son parachute. L'accident a été provoqué par un grand orage.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 29 mai.

Importations, 7.706; Américains, hausse 7, Brésiliens, hausse 7; Egyptiens, hausse 2.

Termes	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour	New-York Préc.	New-York Jour
Disponible	11.82	[illegible]	11.60	11.60
Janvier	11.78	11.79	11.60	11.61
Février	—.—	—.—	—.—	—.—
Mars	11.88	11.90	11.90	11.91
Avril	—.—	—.—	—.—	—.—
Mai	11.96	11.99	12.00	12.01
Juin	—.—	—.—	11.86	11.88
Juillet	11.42	11.43	11.43	11.44
Août	—.—	—.—	11.49	11.51
Septembre	—.—	—.—	11.56	11.59
Octobre	11.61	11.63	11.64	11.64
Novembre	—.—	—.—	11.69	11.70
Décembre	11.74	11.74	11.76	11.79

Recettes. ... Aux ports de l'Atlantique et du Pacifique: nulles; du Golfe, 6.000.

Exportations. ... Pour la Grande-Bretagne, nulles; France, Continent, 5.000; Japon et Chine, 3.000.

Aujourd'hui mercredi, les marchés américains sont clos.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres. — Sur Paris, 77.80; sur Bruxelles, 217.50; esc. hors banque 0 15/16; prêt à court terme, 0 3/4.

New-York. — Sur Paris, 6.59 3/4; sur Londres cab. transf. 5.09; sur Bruxelles 23.38.

SUCRES. — Cuba prompte livraison, 242 à terme sur janvier, 170; mars, 175, mai 179; juillet 183; septembre, 189; octobre 164; décembre, 168. — Ventes 20.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 29 mai. — L'ouverture a été soutenue mais les nouvelles extérieures n'ayant aucune influence sur le marché et la tenue du blé n'ayant pas stimulé l'activité des opérateurs, le Stock Exchange s'est montré légèrement indécis. La tendance a été à la hausse, mais les pertes enregistrées en fin de clôture n'ont été que fractionnaires.

Au cours de l'après-midi, des prises de bénéfices (demain est jour férié) en sont produites dans plusieurs compartiments de valeurs cependant que le marché manifestait une certaine nervosité à l'annonce de nouveaux troubles à Tolède. Vers la fin de la séance, les opérations ont été très réduites et la clôture a été lourde.

Au sujet du licenciement des mineurs polonais

Nous avons signalé à plusieurs reprises l'effervescence qui s'est manifestée dans certaines concessions minières du Nord ou du Pas-de-Calais, au sujet du licenciement de mineurs polonais.

Le conseil de Pologne à Lille a eu à ce sujet un entretien avec le directeur des mines de Courrières. Cette compagnie a occupé, jusqu'à ces dernières semaines, 9.450 mineurs étrangers, dont 7.490 Polonais. Elle se trouve dans l'obligation de licencier 750 à 760 de ces étrangers, soit 8 % de l'effectif total.

Parmi ces ouvriers, 123 sont atteints par la limite d'âge et 296 ont demandé à être rapatriés.

La proportion des ouvriers renvoyés est donc beaucoup moins forte qu'on pouvait le supposer.